

## ÉVOLUTION DU MARCHÉ

L'année 2001 a donné lieu à trois réductions du quota total : une première de 0,52 % en avril, une seconde de 0,30 % en août et une troisième de 0,40 % en novembre. Les deux premières baisses visaient principalement le rajustement de la marge incluse dans le quota de lait de transformation. Celle de novembre, quant à elle, provient de la baisse du marché du lait de consommation et de l'ajustement annuel du quota de mise en marché qui tient compte notamment des variations d'écémage.

La croissance observée dans le marché du lait de transformation depuis quelques années a été moins forte en 2001. Le marché du lait de consommation a, quant à lui, régressé de 0,9 % pour la période se terminant en décembre 2001.

## PRIX DU LAIT

En décembre 2000, la Commission canadienne du lait (CCL) a annoncé pour le 1<sup>er</sup> février 2001 un ajustement des prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé équivalant à 2,13 \$/hl. De ce montant, seulement 1,28 \$/hl est venu accroître le revenu cible net des producteurs. La CCL a aussi prévu 0,85 \$/hl pour la récupération sur le marché de la réduction du subside. Les prix des classes de lait ont été ajustés de façon à refléter la hausse des prix de soutien de la CCL.

## PLAN NATIONAL DE COMMERCIALISATION DU LAIT

En août 2001, Terre-Neuve est devenue la 10<sup>e</sup> province à se joindre au Plan national de commercialisation du lait. Elle a eu droit à une allocation initiale de quota de mise en marché (QMM) de 252 000 kg de matière grasse sur les 1,1 million de kg qui lui sont octroyés par l'entente. Terre-Neuve n'a toutefois réclamé que 50 % de cette quantité, soit 126 000 kg. La province a jusqu'en 2016 pour atteindre le maximum de l'allocation accordée.

Une étude commanditée par la CCL et publiée en octobre 2001 est venue documenter les écarts entre l'Est et l'Ouest pour ce qui est des prix des classes de lait livré aux usines. Afin d'établir une base de comparaison objective, l'étude tient aussi compte, en plus des simples différences de prix des classes, d'autres éléments tels le coût des analyses de composition du lait, le traitement des pertes de lait et les frais de vérification. Ces données permettront d'alimenter la discussion concernant l'environnement concurrentiel de l'industrie laitière au Canada.

## National Dairy Policy

### MARKET TRENDS

During 2001, there were 3 total quota reductions. The first, which was 0.52%, took place in April, the second, of 0.30%, in August and the third, of 0.40%, in November. The first two cuts mainly involved readjustment of the sleeve included in the industrial milk quota. The November reduction was due to the decline in the fluid milk market and the annual marketing quota adjustment that reflects skim-off variations.

The growth observed in the industrial milk market in recent years was less intense in 2001. The fluid milk market, on the other hand, declined by 0.9% in the period ending December 2001.

### MILK PRICE

In December 2000, the Canadian Dairy Commission (CDC) announced an adjustment in the support prices for butter and skim milk powder equivalent to \$2.13/hl as of February 1, 2001. Only \$1.28/hl of this amount increased the net target return of producers. The CDC also provided \$0.85/hl to compensate for the reduction of the dairy subsidy. The prices of milk classes were adjusted to reflect the increase in the CDC support prices.

### NATIONAL MILK MARKETING PLAN

In August 2001, Newfoundland became the tenth province to join the National Milk Marketing Plan. It was entitled to an initial marketing share quota (MSQ) allocation of 252,000 kg of butterfat out of the 1.1 million kg it was granted by the agreement. However, Newfoundland claimed only 50% or 126,000 kilograms. The province has until 2016 to achieve its maximum allocation.

A study commissioned by the CDC and published in October 2001 documented the differences between the East and West for the prices of milk classes delivered to plants. In order to establish an objective basis of comparison, in addition to the simple difference in class prices, the study also took into account other elements such as the cost of milk composition analyses, the handling of milk losses and audit fees. This information will be used in the discussion of the competitive environment in Canada's dairy industry.

## MASSE VOLUMIQUE ET LAIT FRAIS

Les méthodes provinciales d'analyse de composition des échantillons de lait, tant à la ferme qu'à l'usine, ont fait l'objet d'un accord d'harmonisation en 2001. En effet, l'analyse de la teneur du lait en matière grasse, en protéine et en lactose et autres solides ne se fait pas de manière comparable d'une province à l'autre.

D'abord, la composition du lait est mesurée en laboratoire sur une base de « poids sur poids », c'est-à-dire en kg de composant par kg de lait. Les composants du lait étant facturés sur une base de « poids sur volume », c'est-à-dire en kg de composant par hl de lait, il faut utiliser un facteur de conversion pour passer de « poids sur poids » à « poids sur volume ». Le facteur de conversion de la masse volumique est différent d'une province à l'autre. Cela entraîne des écarts non justifiés entre les provinces en ce qui a trait à la quantité de chacun des composants du lait. Le facteur utilisé par certaines d'entre elles sous-estime la teneur en matière grasse du lait qu'elles produisent et leur permet d'en livrer plus avec la même quantité de quota de mise en marché. Une méthode a été instaurée afin de déterminer la masse volumique de la même façon dans toutes les provinces.

Ensuite, le type d'échantillon de lait utilisé pour les analyses de laboratoire est également différent d'une province à l'autre. Le Québec utilise un échantillon composé au cours du mois de livraison et gardé à l'usine à l'aide d'un agent de conservation. Les autres provinces utilisent plutôt un échantillon de lait frais.

L'accord intervenu en 2001 amènera toutes les provinces à utiliser une méthode d'analyse basée sur le lait frais et une méthode identique de détermination de la masse volumique. Ces changements seront implantés d'ici juillet 2004. Au cours de la même période, les provinces pénalisées par la sous-évaluation de la matière grasse dans le lait – Nouvelle-Écosse, Québec et Ontario – se verront accorder un crédit applicable à la production hors quota.

## FORUM DES PRODUCTEURS DE L'ENTENTE SUR LA MISE EN COMMUN DE TOUT LE LAIT (P6)

Les producteurs représentant les provinces membres de l'entente P6 se sont réunis en novembre afin de discuter de diverses questions d'importance pour les producteurs. Les représentants des transformateurs et des gouvernements provinciaux, habituellement présents aux réunions de l'organisme de supervision de l'entente P6, ne participaient pas à cette rencontre.

Les sujets à l'ordre du jour du forum étaient la bourse de quota interprovinciale, les politiques de quota, le prix du lait et la flexibilité qu'ont les provinces dans la fixation du prix des classes, les mouvements interprovinciaux de lait, le transport, la publicité et la promotion, l'avenir de l'entente P6 ainsi que la possibilité d'arriver à une entente de mise en commun de tout le lait incluant les 10 provinces.

## DENSITY AND FRESH MILK

The provincial methods for analyzing the composition of milk samples for both farm milk and milk at the plant were the subject of a harmonization agreement in 2001. It turns out that analysis of the levels of butterfat, protein, lactose and other solids in milk is not performed consistently from province to province.

First of all, milk composition results are determined on a weight per weight basis, i.e. kilos of component per kilo of milk. Since milk components are invoiced on the basis of weight per volume, i.e. kilos of component per hectolitre of milk, a conversion factor is necessary to move from weight per weight to weight per volume. The density conversion factor is not the same in every province, causing unjustified differences between the provinces with respect to the quantity of components contained in the milk. The factor used by some provinces underestimates the butterfat content and allows them to deliver more for the same amount of marketing quota. A method for determining the density in the same way in all provinces has been introduced.

Second, the type of sample of milk used for the laboratory analyses also differs from province to province. Quebec uses a sample prepared during the course of the delivery month and stored at the plant with a preservative. The other provinces use a fresh milk sample instead.

The agreement reached in 2001 provides that all provinces will use an analysis method based on fresh milk and the same method of determining density. These changes will be implemented by July 2004. Over the same period, the provinces that were penalized by butterfat under-estimates will be granted a credit applicable to their over-quota production. The provinces involved are Nova Scotia, Quebec and Ontario.

## AGREEMENT ON ALL MILK POOLING PRODUCERS FORUM (P6)

Producers representing the provinces that belong to the P6 agreement met in November to discuss matters of interest to producers. Representatives of the processors and provincial governments, usually present at meetings of the P6 supervisory agency, did not attend this meeting.

The subjects on the forum agenda were the inter-provincial quota exchange, quota policies, the milk price and class price flexibilities between the provinces, inter-provincial milk movements, transportation, advertising and promotion, the future of the P6 agreement and the possibility of reaching an all milk pooling agreement that includes all 10 provinces.